

André PICOT

Toxicochimiste

*Directeur de recherche honoraire du CNRS
Expert français honoraire près la Commission
européenne pour la fixation des normes des produits
chimiques en milieu de travail (SCOEL) Luxembourg
Président de l'Association Toxicologie-Chimie de Paris*

Jean-François NARBONNE

Pr. de Toxicologie, Univ. Bordeaux 1
EPOC, UMR CNRS 5805

Paris, Jeudi 20 octobre 2016

Monsieur le Préfet,

Nous venons de prendre connaissance de votre courrier du 5 septembre 2016.

Globalement notre association, ATC-Paris, estime que vos arguments sont peu convaincants par rapport aux informations qui sont en notre possession sur la situation sanitaire des riverains de la mine de Saint Félix de Pallières.

Par ailleurs, permettez-nous d'avoir été choqué par le style peu courtois de votre réponse.

N'ayant pas dans nos habitudes de polémiquer, nous allons informer, sur notre site, nos adhérents et sympathisants, de notre réponse.

Nous tenons également à vous rappeler que parmi les objectifs prioritaires de notre Association, l'aide aux victimes de problèmes sanitaires liés à une contamination de l'environnement, a toujours motivé nos actions.

Notre lettre ne visait, hors de toute polémique, qu'à proposer des options réalistes techniquement et financièrement pour éviter toute surenchère. Nos suggestions étaient en totale conformité avec le décret n°77-1133 du 21 septembre 1977 complété par la circulaire du 18 Octobre 2005, relatif à la réhabilitation des sites pollués. En effet le code minier ne s'adresse qu'à l'activité d'extraction des minerais et non à l'activité de concentration et d'extraction des métaux d'intérêt à partir du minerai. C'est cette activité qui provoque l'essentiel de la pollution par ses résidus et qui justifie les opérations de dépollution et de réhabilitation.

Nous resterons vigilants sur les prochaines actions et les communiqués des différents services de l'État

Avec l'espoir que vos services trouveront la possibilité de proposer une solution humaine et pragmatique pour offrir aux riverains de la mine de Saint Félix de Pallières l'environnement sain qu'ils sont en droit d'attendre, recevez, Monsieur le Préfet, l'expression de mes respectueuses salutations.

Monsieur le Préfet Didier LAUGA

Hôtel de la Préfecture du Gard
2, rue Guillemette
30 000 Nîmes